YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/NT

DECISION N° 99/31

OBJET : Convention relative à l'organisation d'un concert lyrique intitulé "autour de Martial Caillebotte"

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT l'organisation d'un concert lyrique intitulé "autour de Martial Caillebotte" le Dimanche 7 février à 16 h 00 au Casin de la Propriété Caillebotte,

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service avec l'Association "Aide à la Création Musicale" (A.C.M.) 2, allée Marcel Cerdan, 91330 Yerres, et représentée par Monsieur Dominique CHAMPSEIX, président, pour un montant de 4500 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous fonction 33, article 6232.

Fait à Yerres, le 2 février 1999

Le Député-Maire,

REÇU LE
15 FEV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

1/19